

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

C'est le **Mercredi 25 Septembre 2019** à 19h00 Salle Albert Camus, Place Victor Brachelet à Somain que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

**Nombre total de délégués : 46**

**Présents : (titulaires et suppléants) 37**

**Absents : 4**

**Procuration : 5**

**Etaient présents (délégués titulaires) : 34**

**Pour la CCCO** : Christian VITU - Pascal JONIAUX - Alain PAKOSZ - Catherine GRODZISKI - Eric MOREAU - Frédéric DELANNOY - Jocelyne MALFIGAN - Pascal PRUVOST - Edith BESTIAN - Rémy VANANDREWELT - Marc DELECLUSE - Julien QUENESSON - Jean-Michel SIECZAREK.

**Pour DOUAISIS AGGLO** : Jacques ELIAS - Joël THOREZ - Henri DERASSE - Damien FRENOY - Jean Claude DHALLUIN - Marylise FENAIN - Claude HEGO - Nadia BONY - Frédéric CHEREAU - Jean Luc DEVRESSE - Francis FUSTIN - Denis LAMY - Maryline LUCAS - Romuald SAENEN - Arnaud PIESSET - Caroline BIENCOURT - Colette CAPA - Jacques LECLERCQ - Christophe DUMONT - Véronique LEGRAND - Claudine PARNETZKI.

**Etaient présents (délégués suppléants) : 3**

**Pour la CCCO** : André LEGER suppléant de Denis MICHALAK - Georges CINO suppléant de Dany HALLANT.

**Pour DOUAISIS AGGLO** : Claudine HOUDET suppléante de Jean Michel SZATNY.

**Etaient présents par procuration : 5**

**Pour DOUAISIS AGGLO** : Robert STRZELECKI donne pouvoir à Christophe DUMONT - Christian POIRET donne pouvoir à Claude HEGO - Thierry FAIDHERBE donne pouvoir à Francis FUSTIN - Michel LEBLOND donne pouvoir à Caroline BIENCOURT - Didier TASSEL donne pouvoir à Marylise FENAIN.

**Etaient absents et excusés : 4**

**Pour DOUAISIS AGGLO** : Henri COQUELLE - Didier CARREZ - Alain KLEE - Dominique RICHARD.

**OBJET : CONVENTION ENTRE LE SIMOUV ET LE SMTD PORTANT SUR LES MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE LA DESSERTE EN TRANSPORTS EN COMMUN DE LA COMMUNE D'EMERCHICOURT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 5 JUILLET 2019**

**Monsieur le Président** indique que par arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2018, il a été décidé le retrait de la commune d'Emerchicourt de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et son intégration au sein de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut à compter du 1er janvier 2019. Cette adhésion aurait dû avoir pour effet l'intégration de la commune d'Emerchicourt au sein du ressort territorial du SIMOUV en lieu et place de celui du SMTD dès le 1er janvier 2019. Toutefois sur demande de la Sous-préfecture, le SMTD a maintenu ses services de transports existants sur la commune d'Emerchicourt. Ce n'est que par arrêté préfectoral en date du 1er mars 2019, qu'il a été acté rétroactivement le retrait de la commune d'Emerchicourt du SMTD à compter du 1er janvier 2019.

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières de cette offre de transport réalisée par le SMTD pour le compte du SIMOUV sur la période du 1er janvier 2019 au 5 juillet 2019.

Dans ce cadre, le SIMOUV s'engage à verser au SMTD une compensation financière de 3.448,92€ TTC. Cette compensation correspond aux coûts de desserte des arrêts « Emerchicourt Mairie » et « Institut Anchin Pecquencourt » par la ligne 1140 et des arrêts « Emerchicourt Mairie » et « Collège Monod » par la ligne 1120 (courses 3201 / 3306 / 3203 / 3303).

**Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance du 11 Septembre 2019.**

**Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir :**

- Valider le projet de convention ci-joint
- Autoriser le Président à signer ladite convention

**Monsieur le Président met au vote.**

**Le Comité après avoir délibéré**

Nombre d'inscrits : 46

Nombre de votants : 42

Suffrage exprimé : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

**VALIDE** la convention entre le SIMOUV et le SMTD portant sur les modalités techniques et financières de la desserte en transports en commun de la commune d'Emerchicourt du 1er Janvier au 5 Juillet 2019 et **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

**Fait et délibéré en séance**

**Le Président,**

**Claude HEGO**



**Convention entre le SIMOUV et le SMTD portant sur les modalités techniques et financières de la desserte en transports en commun de la commune d'Emerchicourt**

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 5 juillet 2019

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

**Le Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (SIMOUV)**, situé 540 rue du Président Lécuyer – 59880 SAINT-SAULVE, représenté par Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI en sa qualité de Présidente, agissant en vertu d'une délibération n°.....en date du ..... et rendue exécutoire le .....,

**ET**

**Le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD)**, situé 395 Boulevard Pasteur – 59287 GUESNAIN, représenté par Monsieur Claude HEGO en sa qualité de Président, agissant en vertu d'une .....en date du ..... et rendue exécutoire le .....,

**Ci-après désignés « les Parties »**

## TABLE DES MATIERES

<a href="#"><u>Article 1</u></a>	<a href="#"><u>Autorisation au profit du SMTD</u></a> .....	6
<a href="#"><u>Article 2</u></a>	<a href="#"><u>Consistance des services</u></a> .....	7
<a href="#"><u>Article 3</u></a>	<a href="#"><u>Cadre financier</u></a> .....	7
<a href="#"><u>Article 4</u></a>	<a href="#"><u>Moyens mis à disposition</u></a> .....	8
<a href="#"><u>Article 5</u></a>	<a href="#"><u>Durée</u></a> .....	9
<a href="#"><u>Article 6</u></a>	<a href="#"><u>Objectifs à atteindre</u></a> .....	9
<a href="#"><u>Article 7</u></a>	<a href="#"><u>Litiges et compétence des tribunaux</u></a> .....	9

## **Préambule**

Le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) est l'autorité organisatrice de la mobilité dont le ressort territorial regroupe le territoire de ses membres : la Communauté d'Agglomération du Douaisis et la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.

Le Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (SIMOUV) est l'autorité organisatrice de la mobilité dont le ressort territorial regroupe le territoire de ses membres : la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

Dans ce cadre, par arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2018, il a été décidé du retrait de la commune d'Emerchicourt de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et de son intégration au sein de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cette adhésion a eu notamment pour effet l'intégration de la commune d'Emerchicourt au sein du ressort territorial du SIMOUV en lieu et place de celui du SMTD.

Compte tenu de délais contraints et de difficultés techniques, des échanges ont été établis entre le SIMOUV, les services de l'Etat et le SMTD visant à un maintien par ce dernier des services de transports existants sur la commune d'Emerchicourt jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018/2019.

En dépit de cette phase de concertation, il a été décidé, au travers d'un arrêté préfectoral rétroactif, d'intégrer la commune d'Emerchicourt dans le ressort territorial du SIMOUV avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Au vu des impacts de cette décision sur la continuité du service public des transports en commun, le SIMOUV et le SMTD ont convenu d'un maintien par ce dernier des services de transports existants sur la commune d'Emerchicourt jusqu'au 5 juillet 2019.

La présente convention a ainsi pour objet de définir les modalités techniques et financières de cette offre de transport réalisée par le SMTD pour le compte du SIMOUV sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 5 juillet 2019.

## **AUTORISATION AU PROFIT DU SMTD**

Le SIMOUV autorise expressément le SMTD à organiser des services de transport sur la commune d'Emerchicourt, tels que définis à l'article 2 de la présente convention.

Pour des raisons d'intérêt général local, notamment la continuité du service des transports publics, le SMTD accepte d'organiser la desserte de la commune d'Emerchicourt pour le compte du SIMOUV et fait son affaire de l'exploitation des services de transport définis à l'article 2.

## **CONSISTANCE DES SERVICES**

Les services organisés par le SMTD pour le compte du SIMOUV et traversant la commune d'Emerchicourt sont les suivants :

- Ligne 1140 (totalité des courses) : arrêt « Emerchicourt Mairie » / arrêt « Institut Anchin Pecquencourt » ;
- Ligne 1120 (courses 3201 / 3306 / 3203 / 3303) : De l'arrêt « Emerchicourt Mairie » / arrêt « Collège Monod ».

Ces lignes sont exploitées par le Délégué du SMTD, la Société des Transports de l'Arrondissement de Douai.

Les fiches horaires correspondantes sont reprises en annexe de la présente convention.

Le détail des distances parcourues sur la commune d'Emerchicourt figure à l'article 3.

## **CADRE FINANCIER**

Le SMTD supporte l'intégralité des charges et conserve l'ensemble des recettes relatives aux services objet de la présente délégation.

En contrepartie, le SIMOUV verse au SMTD une compensation forfaitaire d'un montant de 3 448,92 euros TTC pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 5 juillet 2019, calculée selon le détail repris ci-après :

Service réalisés par la Sous-Traitance														
Destination	Service	JourType	Parcours	Km COM Sur com m une En eshicoourt	Km HLP Sur com m une En eshicoourt	Tps COM sur com m une En eshicoourt	Tps HLP sur com m une En eshicoourt	Nbs Jours	Km COM 7/01/19 au 5/07/19	Km HLP 7/01/19 au 5/07/19	TotalKm 7/01/19 au 5/07/19	Heures COM 7/01/19 au 5/07/19	Heures HLP 7/01/19 au 5/07/19	Heures 7/01/19 au 5/07/19
Collège Aniche	120	Là V	7h20 Emerchicourt Mairie - 7h37 Aniche Place Fogt.	2,623	1303	00:05	00:03	105	275,46	136,85	412,31	08:45	05:15	14:00:00
	120	Mercredi Midj	12h05 Aniche Place Gogt - 12h18 Emerchicourt Mairie	2,598	1328	00:05	00:03	20	5196	26,56	78,52	01:40	01:00	2:40:00
	120	Là V	6h40 Aniche Place Fogt - 6h10 Moncheourt Ecoles	3,22		00:07		85	273,7	0	273,7	09:55	00:00	9:55:00
	120	Là V	6h40 Aniche Place Fogt - 6h53 Emerchicourt Mairie	2,598	1328	00:05	00:03	85	220,83	12,88	333,71	07:05	04:15	11:20:00
Institut Anchin	140	L	9h55 Emerchicourt Mairie - 0h20 Institut Anchin	1328	1303	00:03	00:03	20	26,56	26,06	52,62	01:00	01:00	2:00:00
	140	MCV	7h55 Emerchicourt Mairie - 8h20 Institut Anchin	1328	1303	00:03	00:03	85	12,88	10,755	223,635	04:15	04:15	8:30:00
	140	LMCJ	6h40 Institut Anchin - 0h05 Emerchicourt Mairie	1303	1328	00:03	00:03	83	108,49	10,224	218,373	04:09	04:09	8:18:00
											Indice m arché au 30 avril 2019	592,788		56,72
												0,612		26,15
											Coût par 100	974,79		1483,23
											Sous - Total Coût 100 Sous-traitant	2458,01		
											Coût de Structure de 25% applicable au m arché	614,50		
											Sous - Total Coût 100 + Coût Structure	3072,52		
											Coût de la marge de 5% applicable au m arché	153,63		
											Coût de la sous-traitance pour la desserte	3226,14		
Service réalisés par la STAD														
Destination	Service	JourType	Parcours	Km COM Sur com m une En eshicoourt	Km HLP Sur com m une En eshicoourt	Tps COM sur com m une En eshicoourt	Tps HLP sur com m une En eshicoourt	Nbs Jours	Km COM 7/01/19 au 5/07/19	Km HLP 7/01/19 au 5/07/19	TotalKm 7/01/19 au 5/07/19	Heures COM 7/01/19 au 5/07/19	Heures HLP 7/01/19 au 5/07/19	Heures 7/01/19 au 5/07/19
Institut Anchin	FR8	V	7h45 Institut Anchin - 0h10 Emerchicourt Mairie	1303	1303	00:03	00:03	22	28,666	28,666	57,332	01:06	01:06	2:12:00
											Indice m arché au 30 avril 2019	57,332		2,20
												1,65		44,65
											Coût par 100	66,79		98,23
											Sous - Total Coût 100 STAD	165,02		
											Coût de Structure STAD 35%	57,76		
											Coût STAD pour la desserte	222,78		
											Coût par S-Traitant	3226,14		
											Coût STAD	222,78		
											Coût Total	3448,92		

Le règlement de la somme susmentionnée est établi sur la base d'un titre de recettes émis par le SMTD dans un délai de trente jours à compter de la notification de présente convention signée par les Parties.

A compter de la réception du titre de recettes, le SIMOUV dispose d'un délai de trente jours pour procéder au règlement de la somme due.

## MOYENS MIS A DISPOSITION

Le SMTD assure par ses propres moyens les services de transport objet de la présente convention.



## **DUREE**

La présente convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et est conclue jusqu'au terme de l'exécution administrative pour permettre la satisfaction des obligations prévues, notamment le versement de la compensation due au SMTD.

Le terme de l'exécution administrative est ainsi fixé au 31 décembre 2019.

## **OBJECTIFS A ATTEINDRE**

Les parties s'engagent à ce que les dessertes effectuées s'effectuent dans des conditions propres à répondre aux attentes des usagers et à satisfaire la desserte de la commune d'Emerchicourt, dans les conditions précisées à l'article 2.

## **LITIGES ET COMPETENCE DES TRIBUNAUX**

Les litiges pouvant naître de l'application relèvent en premier ressort du Tribunal compétent.

Toutefois, dans la mesure du possible, les parties rechercheront un règlement amiable avant de porter le différend devant la juridiction compétente.

Fait à Saint-Saulve, en deux exemplaires originaux, le

Pour le SIMOUV

LA PRESIDENTE

Anne-Lise DUFOUR-TONINI

Pour le SMTD

LE PRESIDENT

Claude HEGO

**ANNEXE : FICHES HORAIRES DES LIGNES 1120 ET 1140 DU RESEAU DE TRANSPORT « EVEOLE »**

L'**Institut d'Anchin** est desservi par les lignes 3 et 12 - arrêt PECQUENCOURT "Blanc Mur", et les services scolaires détaillés ci-dessous :

Au départ de  
DOUAI

Etablissement desservi :  
Institut d'Anchin

Ligne  
3200



ALLER

DOUAI Place Carnot vers PECQUENCOURT Institut d'Anchin

		N° course	
	Arrêts	Etablissements desservis	
Douai	Place Carnot		2204 10:00
Pecquencourt	Anchin	Institut d'Anchin	10:25 a

[REPORTS]

a : Uniquement le Lundi

RETOUR

PECQUENCOURT Institut d'Anchin vers DOUAI Place Carnot

		N° course	
	Arrêts		
Pecquencourt	Anchin		2803 16:35
Douai	Place Carnot		17:00 b

[REPORTS]

b : Uniquement le Vendredi

**Horaire modifié  
à partir du 21/09/2018**

Au départ de  
ANICHE - AUBERCHICOURT - ECAILLON - EMERCHICOURT - MASNY - MONTIGNY EN OSTREVENT - PECQUENCOURT

Etablissement desservi :  
Institut d'Anchin

Ligne  
1140



ALLER

EMERCHICOURT Mairie vers PECQUENCOURT Institut d'Anchin

		N° course	
	Arrêts	Etablissements desservis	
Emerchicourt	Mairie		2105 2102 07:55 09:55
Emerchicourt	Delacroix		07:55 09:55
Emerchicourt	Bouchain		07:56 09:56
Aniche	St Gobain		07:57 09:57
Aniche	Rousselin		07:57 09:57
Aniche	Chantreau		07:59 09:59
Auberchicourt	Hotel de ville		08:01 10:01
Ecaillon	Place		08:07 10:07
Masny	Abreuvoir		08:08 10:08
Masny	Buisset		08:09 10:09
Montigny en Ostrevent	IMA		08:11 10:11
Montigny en Ostrevent	Albi		08:13 10:13
Pecquencourt	Blanc Mur		08:18 10:18
Pecquencourt	Anchin	Institut d'Anchin	08:20 10:20 b a

[REPORTS]

b : Uniquement du Mardi au Vendredi  
a : Uniquement le Lundi

RETOUR

PECQUENCOURT Institut d'Anchin vers EMERCHICOURT Mairie

		N° course	
	Arrêts		
Pecquencourt	Anchin		5017 2104 16:40 17:45
Pecquencourt	Blanc Mur		16:41 17:46
Montigny en Ostrevent	Albi		16:45 17:50
Montigny en Ostrevent	IMA		16:47 17:52
Masny	Buisset		16:49 17:54
Masny	Abreuvoir		16:50 17:55
Ecaillon	Place		16:52 17:57
Auberchicourt	Hotel de ville		16:57 18:02
Aniche	Chantreau		17:00 18:05
Aniche	Rousselin		17:01 18:06
Aniche	St Gobain		17:02 18:07
Emerchicourt	Bouchain		17:03 18:08
Emerchicourt	Delacroix		17:03 18:08
Emerchicourt	Mairie		17:05 18:10 d c

[REPORTS]

d : Uniquement le Vendredi  
c : Uniquement du Lundi au Jeudi

Au départ de  
ANHIERS - FLINES LES RACHES

Ligne  
1640



Etablissement desservi :  
Institut d'Anchin

ALLER

ANHIERS Route de Flines vers PECQUENCOURT Institut d'Anchin

	Arrêts	Etablissements desservis	N° course	
			2803	2602
Anhiers	Route de Flines		07:55	10:00
Flines les Râches	Montreuil		07:59	10:04
Flines les Râches	Péri		08:01	10:06
Flines les Râches	Dulieu		08:01	10:06
Flines les Râches	Chanteclerc		08:02	10:07
Flines les Râches	Brossolette		08:03	10:08
Flines les Râches	Eglise du Cattelet		08:05	10:10
Flines les Râches	Le Cattelet		08:07	10:12
Pecquencourt	Anchin	Institut d'Anchin	08:20	10:25
			a	b

[REPORTS]

a : uniquement du Mardi au Vendredi  
b : uniquement le Lundi

RETOUR

PECQUENCOURT Institut d'Anchin vers ANHIERS Route de Flines

	Arrêts	N° course	
		2303	1203
Pecquencourt	Anchin	16:40	17:45
Flines les Râches	Le Cattelet	16:54	17:59
Flines les Râches	Eglise du Cattelet	16:56	18:01
Flines les Râches	Brossolette	16:57	18:02
Flines les Râches	Chanteclerc	16:58	18:03
Flines les Râches	Dulieu	16:59	18:04
Flines les Râches	Péri	17:00	18:05
Flines les Râches	Montreuil	17:01	18:06
Anhiers	Route de Flines	17:06	18:10
		d	c

[REPORTS]

d : uniquement le Vendredi  
c : uniquement du Lundi au Jeudi

RETOUR  
Au départ de MONTIGNY EN OSTREVENT - ANICHE

Course n°		250	230	240	260	210	280	290	220	300	310
Jours de circulation		Me	Me	Me	Me	Me	LMaJV	LMaJV	LMaJV	LMaJV	LMaJV
Période scolaire		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Vacances scolaires											
Code Jours		4	4	4	4	4	27	27	27	27	27
Code Période		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
NOM DE LA COMMUNE	NOM DE L'ARRÊT										
MONTIGNY EN OSTREVENT	LEP		12:30					17:20			
ANICHE	Collège Monod	Collège Monod	12:13				16:40				17:43
ANICHE	Nation	LEP Laurent		12:40	12:40	12:40		17:35	17:35	17:40	17:40
SOMAIN	4 Chemins					12:57					17:40
ABSOON	Absoon Les Ballons					12:58					17:41
FENAIN	Rond Point					13:01					17:44
ABSOON	Absoon Place					13:05					17:48
ESCAUDAIN	5 Marianne					13:08					17:51
ESCAUDAIN	Escaudain Stade					13:09					17:52
ESCAUDAIN	Escaudain Place					13:10					17:53
ESCAUDAIN	4 Chemins					13:12					17:55
VILLERS AU TERTRE	Abri	12:27			12:53					17:53	17:57
FRESSAIN	Bel Horizon			12:55							
FRESSAIN	Place du Monument	12:31		12:56							18:01
FECHAIN	Résidence Aliouettes	12:35		12:59			17:05				18:05
FECHAIN	Place De Gaulle	12:36		13:00			17:04				18:06
FECHAIN	Place Verte	12:37		13:01			17:03				18:07
MARCO EN OSTREVENT	Rue de Féchain	12:41		13:05			17:00				18:11
MARCO EN OSTREVENT	Rue du Maréchal Foch	12:42		13:06			16:59				18:12
MARQUETTE EN OSTREVENT	Rue du 8 Mai 45	12:46		13:10			16:54				18:16
MARQUETTE EN OSTREVENT	Liberté	12:47		13:11			16:55				18:17
MARQUETTE EN OSTREVENT	Eglise	12:48		13:12			16:56				18:18
WASNES AU BAC	Rue des Rotisseurs	12:51		13:15							18:21
WASNES AU BAC	Mairie	12:52		13:16							18:22
WAVRECHAIN SOUS FAULX	Place	12:55		13:19							18:25
WAVRECHAIN SOUS FAULX	Rue de Bouchain	12:56		13:20							18:26
BOUCHAIN	Cimetière	12:59		13:23							18:29
BOUCHAIN	Eglise	13:00		13:24							18:30
BOUCHAIN	Place	13:01		13:25			16:51				18:31
BOUCHAIN	Gare	13:03									18:33
BUGNICOURT	Fontaine				12:58					17:58	
CANTIN	Carrefour Mairie				13:02					18:02	
CANTIN	Eglise				13:03					18:03	
ARLEUX	Cambresis				13:06					18:06	
ARLEUX	Ecole François Noël				13:08					18:08	
ARLEUX	Bon Coin				13:10					18:10	
ARLEUX	Vieux Cimetière				13:11					18:11	
ESTREES	Carrefour d'Arleux				13:15					18:15	
HAMEL	Source				13:20					18:20	

